

## Convention Simplifiée de Formation N° 11696

N° session : 260187A

Entre les soussignés :

### ◆ PAARTNER FORMATION

ZA Terre Neuve - Route des Chênes - Gilly-sur-Isère - BP 202  
73 276 ALBERTVILLE  
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro  
82 73 00806 73 auprès du préfet de région Auvergne-Rhône-Alpes

### ◆ LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS - INDUSTRIE ET BATIMENT

LIP ALBERTVILLE - 1, Place Grenette  
73200 ALBERTVILLE  
Représenté par : **M. ARTALLE Romain**

est conclue la convention suivante, en application des dispositions du Livre III de la 6ème partie et des catégories prévues à l'article L.6313.1 du Code du Travail relatif à la formation professionnelle continue tout au long de la vie.

### Article 1 : Objet de la Convention

L'action envisagée entre dans l'une des catégories prévues par les articles L. 6313-1 et L6314-1 du Code du Travail:

#### Acquisition, entretien ou perfectionnement des connaissances

Cette action de formation est définie par un programme joint à la présente convention.

PAARTNER FORMATION organise l'action de formation suivante :

|                            |                                                                                                                                            |
|----------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Intitulé</b>            | : <b>Habilitation électrique - Electricien - B1(V)-B2(V)-BC-BR [Initial]</b>                                                               |
| <b>Objectif et contenu</b> | : Suivant programme joint                                                                                                                  |
| <b>Durée - Dates</b>       | : 21 heures réparties sur 3.0 journées du 1 au 3 septembre 2026                                                                            |
| <b>Lieu</b>                | : PAARTNER FORMATION - CENTRE DE FORMATION - ZA de Terre Neuve - 820-840 Rue Gustave Eiffel - 73200 GILLY SUR ISERE - Tél : 04.79.37.08.03 |
| <b>Stagiaires</b>          | : <i>AMORE Giovanni</i><br>Nombre de stagiaire(s) : 1                                                                                      |

### Article 2 : Modalités Financières

| Gp         | Libellé            | Financier                 | Qté | Prix Unit. HT | TVA         | Total HT |
|------------|--------------------|---------------------------|-----|---------------|-------------|----------|
| A          | Frais Pédagogiques | LES INTERIMAIRES PROFESSI | 1   | 425.00 €      | 85.00 €     | 425.00 € |
| Total HT : |                    |                           |     |               |             | 425.00 € |
| TVA :      |                    |                           |     | 85.00 €       | TOTAL TTC : | 510.00 € |

LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS - INDUSTRIE ET BATIMENT - ALBERTVILLE : Règlement à réception de facture

### Article 3 : Conditions Générales

La présente convention prend effet à compter de sa signature par l'entreprise pour la durée visée à l'article 1. Elle est établie en deux exemplaires dont l'un doit être retourné à PAARTNER FORMATION après signature. PAARTNER FORMATION se réserve la possibilité, en cas d'insuffisance de participants, d'annuler la prestation jusqu'à 3 jours de la date prévue de déroulement de ladite prestation.

En cas de résiliation de la présente convention par l'entreprise à moins de 10 jours de la date de début de la formation, PAARTNER FORMATION retiendra sur le coût total, les sommes qui lui sont dues pour ladite formation, à savoir 50 % au minimum, et jusqu'à 100% pour une annulation survenue 3 jours avant le début de la formation. Conformément à l'Article L6354-1 du Code du Travail, en cas de modification unilatérale par l'organisme de formation, l'entreprise se réserve le droit de mettre fin à la présente convention. Le délai d'annulation étant toutefois limité à 3 jours avant la date de début de la formation. Il sera, dans ce cas, procédé à une résorption anticipée de la convention.

Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal de Chambéry sera seul compétent pour régler le litige.

Toute plainte et/ou réclamation concernant la présente session peut être adressée à l'adresse mail suivante : [secretariat@paartner-formation.com](mailto:secretariat@paartner-formation.com)

**En cas de modification des éléments ci-dessus indiqués, la facture annulera et remplacera la présente convention.**

Fait à ALBERTVILLE, le 21 juillet 2026

En deux exemplaires originaux dont un pour chacune des parties

Pour LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS - INDUSTRIE ET BATIMENT

Pour PAARTNER FORMATION

Fouad HAMDA

Gérant

LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS - LIP  
18 Impasse de l'Asnalle - 69366 LYON cedex 07  
Tél. 04 72 71 03 03 / [www.lip.fr](http://www.lip.fr) / [contact@lip.fr](mailto:contact@lip.fr)  
SIREN 87962004 - APE 78.20 Z  
SAS au capital de 1 000 000 €

**PAARTNER FORMATION SARL**  
ZA Terre Neuve - 73200 Gilly sur Isère  
BP 202 - 73276 Albertville Cedex  
Tél : 04 79 37 08 03 - Fax : 04 79 37 97 87  
Siret : 432 668 689 00024 - APE 8559A